

Elections EVIDIAN : La CFE-CGC obtient la majorité des sièges !

Les élus CFE-CGC tiennent à remercier les électeurs qui leur ont accordé leur confiance lors des dernières élections Evidian.

La participation remarquable (> 75 %) relevée vendredi dernier dans les urnes, malgré la neige, montre l'importance que vous accordez aux rôles de vos représentants. Soyez sûrs que nous allons mettre toute l'énergie possible pour défendre tous les salariés au mieux en collaborant avec les élus des autres instances syndicales.

Notre équipe nouvelle est très motivée et nous devons rapidement prendre connaissance des sujets que nous allons devoir traiter. Aussi nous comptons sur vous et vous invitons à nous communiquer les sujets ou questions qui pourraient vous préoccuper. Vous pouvez nous joindre par mail ou discuter directement avec nos élus.

<u>CE Titulaire</u>	<u>CE Suppléant</u>	<u>DP Titulaire</u>	<u>DP Suppléants</u>
Amanda POPE MINIERE	Anne GALLON	Philippe TERRIER	Jean-Paul GAMEIRO
Gérard CREMIER	Jean-Paul GAMEIRO	Jean-Paul OLIVIER	Anne GALLON
Philippe TERRIER	Jean-Paul OLIVIER		

La CFE-CGC s'oppose aux manœuvres de la direction sur sa charte d'intermission qui tente de la légaliser dans l'accord GPEC !

La direction souhaite en effet intégrer le traitement des intermissions dans la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences). Elle tente au passage d'y glisser une charte de l'intermission dont les effets nuisibles ont été démontrés lors de son expérimentation chez Infogérance. La CFE-CGC s'oppose en bloc à cela.

- La **CFE-CGC** veut parler d'intermission et non pas d'inter contrat,
- La **CFE-CGC** refuse de négocier la charte de l'intermission (c'est « négocier le poids des chaînes »),
- La **CFE-CGC** estime que l'intermission n'a rien à faire dans un accord GPEC mais, vu la dégradation des conditions de travail qu'elle entraîne, doit être négociée dans le cadre de la **QVT** (Qualité de Vie au Travail).

La CFE-CGC est le seul syndicat sur ces positions. Partagez-vous sa vision ?

La CFE-CGC VOUS
SOUHAITE
SES MEILLEURS
VŒUX 2017

Les prochaines dates des négociations en cours :

Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC) : 2 février
Qualité de Vie au Travail : 2, 14, 28 février
Organisation sociale : 2 et 13 février



Derniers accords soumis à signature :

Position de la CFE-CGC

- La **CFE-CGC a signé** l'accord sur le Télétravail. Cet accord amène une amélioration des indemnités pour les télétravailleurs.
- La **CFE-CGC n'a pas signé** l'accord sur l'égalité professionnelle homme/femme.
- La **CFE-CGC a pu faire entendre raison à la direction** lors de la négociation sur l'Accord Handicap.
 - Jusqu'à présent arc-boutée sur son principe de gestion unilatérale la direction a finalement compris les arguments de la **CFE-CGC** qui ont été défendus avec pugnacité.
 - Le nouvel accord propose ainsi une mise en place d'une véritable gestion paritaire de l'engagement des dépenses et déplafonnement d'un engagement des dépenses par salarié handicapé. De plus la direction s'est engagée sur un seuil concret de recrutement. De salariés handicapés.
- **La CFE-CGC a signé cet accord qui est un véritable succès gagnant/gagnant centré sur l'intérêt des salariés handicapés et de leur recrutement.**

Egalité professionnelle homme/femme :

La CFE-CGC refuse de signer en l'absence d'engagement précis de la direction

La direction d'Atos a proposé à la signature un accord sur l'égalité homme / femme dans lequel elle ne prend aucun engagement concret, ce n'est pas acceptable par la CFE-CGC.

La **CFE-CGC** ne veut pas donner de fausses illusions aux salariées de notre entreprise en signant un accord limité à de bonnes intentions. De plus, la **CFE-CGC** constate que l'enveloppe des augmentations consacrée à compenser les inégalités salariales est constamment réduite. Le refus de la direction de prendre le moindre engagement chiffré laisse craindre que les mesures de rattrapage des inégalités deviennent symboliques dans les années à venir. La **CFE-CGC** a demandé que les salariées soient rassurées sur ce point.

La CFE-CGC a aussi demandé que la direction renforce la féminisation de l'effectif (qui n'est pour l'instant que de 23%...) en mettant en place une discrimination positive pour le recrutement afin d'atteindre des objectifs clairement définis dans l'accord.

La **CFE-CGC** a proposé lors de la négociation des mesures concrètes afin de favoriser l'accès des femmes au poste à responsabilité.

La direction a refusé de prendre des mesures pour faciliter la nomination de salariée à des postes d'encadrement en autonomie complète (MAC). Pour la **CFE-CGC**, il faut dans un premier temps une obligation forte pour que les nominations à des postes à responsabilité soient à minima en adéquation avec le pourcentage de la féminisation de l'effectif global de la société concernée.

Au final, la **CFE-CGC** déplore que cet accord n'affiche pas de volonté(ou d'objectif) précise et concrète de réduire les inégalités alors qu'il lui permet de ne pas payer la pénalité de 1% de la masse salariale que doivent acquitter les entreprises qui n'ont pas d'accord de ce type.

Votre représentation syndicale CFE-CGC Amesys, Atos Groupe, Bull, Worldline...

Amesys Gérard BONY 06 78 18 59 09, Bull Bernard CAHEN 06 80 36 57 26
 Atos Groupe Olivier DEBROISE 06 14 65 56 33, Sylvain RAULET 06 07 81 14 43
 Gilles GUILLAUME 06 08 90 58 59, Atos Intégration..... Michel BREIL 06 14 11 30 19
 Atos Infogérance ... Frédéric CASTAN 06 44 10 47 07, Atos Consulting..... Karine DRAN 06 78 61 88 95
 Atos Management F.Olivier MENARD 06 14 35 55 83, Atos International.... R. TOURNOIS 06 16 40 13 50